



**Communiqué à la presse de la Commission du Danube : Quatre-vingt-seizième session
de la Commission du Danube (14 décembre 2021)**

La Quatre-vingt-seizième session de la Commission du Danube (CD) s'est déroulée le 14 décembre 2021 dans l'immeuble de la Commission du Danube à Budapest sous la présidence de la Représentante d'Ukraine à la Commission du Danube, Son Excellence Mme l'Ambassadrice Liubov Nepop.

La session s'est déroulée en régime hybride, ce qui a offert la possibilité aux membres des délégations d'y assister aussi bien dans la salle des conférences qu'à distance en régime en ligne.

Aux travaux de la session ont pris part des délégations de tous les onze Etats membres de la Commission du Danube (Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, Fédération de Russie, Serbie, Slovaquie et Ukraine) ainsi que des observateurs de la Commission européenne et de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

La session a examiné des questions se référant à diverses sphères de l'activité de la CD et a adopté une série de Décisions, recommandées par le groupe de travail pour les questions techniques et le groupe de travail pour les questions juridiques et financières. La Présidente de la CD a également exposé les principales tâches de la CD pour 2022 et des informations au sujet de l'avancée de la révision de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube présentée par Mme Rita Silek, présidente du Comité préparatoire en vue de la révision de la Convention de Belgrade ont été écoutées.

De cette manière, au cours de la Quatre-vingt-seizième session, les représentants des Etats membres ont adopté 13 décisions, selon les points de l'ordre du jour adopté :

- concernant l'accomplissement du Plan travail de la CD pour la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 (CD/SES 96/7);
- concernant la question de la reconnaissance des documents des personnels des bateaux pour la navigation sur les voies de navigation intérieures pour les équipages des bateaux des Etats membres de la Commission du Danube lesquels ne sont pas membres de l'Union européenne (CD/SES 96/10);
- concernant l'adoption de la Disposition relative à la composition et au fonctionnement du groupe de rédaction chargé de la mise à jour des DFND (édition 2018) et de la préparation d'un projet de nouvelle édition des DFND en 2022 (CD/SES 96/13);
- concernant la publication d'informations au sujet des interruptions planifiées de la navigation par l'intermédiaire d'Avis standardisés aux navigateurs (*Notices to Skippers*) (CD/SES 96/14);



- concernant l’approbation du Rapport sur les résultats de la séance d’avril 2021 du groupe de travail pour les questions techniques (CD/SES 96/19);
- concernant les questions techniques (au sujet de l’approbation du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions techniques d’octobre 2021) (CD/SES 96/20);
- concernant l’amendement des dispositions des « Règles de procédure de la Commission du Danube » relatives à la représentation des Etats membres à la Commission (CD/SES 96/23);
- concernant le délai d’établissement des projets de rapports sur les résultats des séances des groupes de travail et des réunions d’experts (CD/SES 96/24);
- concernant l’amendement de l’article 37 des Règles de procédure de la Commission du Danube (CD/SES 96/25);
- concernant l’introduction d’amendements dans l’article 66 des Règles de procédure de la Commission du Danube (CD/SES 96/26);
- relative à l’amendement de la « Description des attributions des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission du Danube et de leurs qualifications professionnelles » concernant la mise à jour du poste 2.1. Secrétaire (CD/SES 96/27);
- concernant le projet de budget pour 2022 (CD/SES 96/30);
- concernant les questions juridiques (au sujet de l’approbation du Rapport sur les résultats de la séance du groupe de travail pour les questions juridiques et financières du 11-14 mai 2021) (CD/SES 96/32).

L’on a écouté l’Information au sujet de l’activité du Secrétariat pendant la période depuis juin 2021 (CD/SES 96/4), le Rapport sur l’accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} janvier 2021 jusqu’au 31 décembre 2021 (CD/SES 96/5), l’Information au sujet de la coopération avec des organisations internationales (CD/SES 96/8), le Rapport sur les résultats de la réunion d’experts pour le développement des ports et des opérations portuaires (*30 septembre 2021*) (CD/SES 96/17) et l’Information sur l’exécution du budget de la CD pour 2021 (*d’après l’état du 15 novembre 2021*) (CD/SES 96/28), dont il a été pris note.

A l’issue de ses travaux, la Quatre-vingt-seizième session a établi l’ordre du jour à titre d’orientation de la Quatre-vingt-dix-septième session de la CD, laquelle aura lieu le 15 juin 2022.